JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7289029901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7289029901

Cette annonce a été mise en ligne le **22 avril 2022** sur **Actu.fr - Voix du Gers**
Pour le département : **32 - GERS**

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BOUYSSOU, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique « David Bouyssou, notaire », titulaire d'un Office Notarial à CONDOM (32100) 11, Avenue du Général de Gaulle avec bureau annexe à VALENCE SUR BAÏSE (32310) 1, Place de l'Hôtel de Ville, le 08 avril 2022, enregistré au SPFE AUCH 1 le 14/04/2022, DOSSIER 15633, RÉFÉRENCE 3204P01 2022N261 (3.330€), a été cédé par la Société dénommée LE DOMAINE DU POSSIBLE, Société à responsabilité limitée au capital de 7628 €, dont le siège est à EAUZE (32800), "Escoubet", identifiée au RCS AUCH n°449664655 au profit de la société dénommée DOMAINE D ESCOUBET, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à EAUZE (32800), lieu-dit "Escoubet", identifiée au RCS AUCH n°911918159 un fonds de commerce d'accueil, animation de groupes touristiques, organisation de loisirs, formations et réunions de tous types, sis à EAUZE (32800) lieudit « Escoubet », lui appartenant, connu sous le nom commercial « LE DOMAINE DU POSSIBLE », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AUCH, sous le numéro 449 664 655,
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte ; l'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT DIC MILLE EUROS (190 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR),
- au matériel pour CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme

légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,
Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex